

Guerre des nerfs autour d'un chantier

Au Palais, la mandature devrait s'achever comme elle a débuté, rythmée par un incessant duel entre le maire Isabelle Briquet et son principal opposant, Yvan Tricart.

Florence Clavaud-Parant

florence.clavaud-parant@centrefrance.com

Si certains croyaient la hache de guerre enterrée, ils avaient tort. La séance du conseil municipal, jeudi soir, a été le théâtre d'une nouvelle joute entre le maire PS du Palais, Isabelle Briquet, et son principal opposant, Yvan Tricart (divers gauche écologiste) (1). Le sujet du jour : le chantier de réaménagement de l'ancienne friche Total-Solic (2). « Un véritable cas d'école illustrant une gestion calamiteuse de certains dossiers par la municipalité », s'insurge Yvan Tricart qui avait lui-même demandé à ce que le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance.

En gros, l'opposant reproche au maire socialiste une série d'erreurs : aucun contrôle de pollution exigé par la mairie, mauvais choix de l'investisseur qui n'offrirait pas de « garanties suffisantes », stockage « illégal » de terres pol-



À L'ENTRÉE DE LA VILLE. Les travaux ont débuté, le site devrait accueillir à terme un local commercial et des entreprises. Selon Isabelle Briquet, la dépollution des lieux a bien été menée selon les règles. PHOTO STÉPHANE LEFEVRE

luées... « Nous payons ici, au prix fort, la gestion d'un dossier où la copinerie semble l'avoir emporté sur la recherche de l'intérêt public », estime Yvan Tricart.

Une querelle de chiffres

Des critiques qui fusent d'ailleurs depuis plusieurs semaines sur le blog internet animé par l'opposant municipal, et qui ne sont guère du goût d'Isabelle Briquet, laquelle a vivement réagi jeudi soir.

C'est d'abord une querelle

de chiffres qui oppose les deux élus. Yvan Tricart évoque une superficie de 9 hectares ? Soit, mais elle n'en fait que 5,2, rétorque le maire qui a bien pris soin de vérifier les documents officiels. La commune aurait racheté le site pour 200.000 euros ? Non, 157.750 euros, répond encore Isabelle Briquet. « Ce n'est qu'ensuite que nous les avons vendus 200.000 euros, ajoute-t-elle. Sur le plan financier, la commune a donc fait une opération intéressante. Et

ce n'était pas à la veille des élections municipales comme le prétend M. Tricart, mais après ».

« Des approximations »

Quant à l'aspect technique du dossier, là encore, le maire dénonce les approximations de son opposant. Lorsqu'Yvan Tricart parle de « dépollution sommaire », Isabelle Briquet évoque un procès-verbal de récolement conforme émis par la Drire en mars 2000. Puis un autre, daté de juin 2003 : à l'épo-

que, les terres excavées avaient été traitées, la nappe polluée pompée, les installations pétrolières démantelées.

Enfin, les terres provenant du site et entreposées dans un premier temps sur un terrain loué par la commune, rue des Maisonnettes, sont-elles polluées comme l'affirme Yvan Tricart ? « Non, réfute le maire. La législation autorise le dépôt de matériaux (déchets inertes) destinés à être revalorisés, sans procédure d'autorisation ni de déclaration, pour une durée de moins de trois ans et un tonnage inférieur à 15.000 m³. Affirmer que ces terres sont polluées est purement spéculatif et sans fondement. Le répéter ne vaut pas vérité. J'ai d'ailleurs sous les yeux le relevé d'analyse du laboratoire compétent en la matière qui lève toute ambiguïté à ce sujet ».

A cinq mois du scrutin municipal, la guerre des nerfs mené par l'opposition contre la majorité municipale semble relancée. D'ailleurs, avait-elle jamais cessé ? ■

(1) Lire également notre édition du 14 septembre.

(2) La liste menée par Yvan Tricart avait obtenu en 2008 cinq élus sur 29.

➔ DOSSIER

136 PLACES, ET NON PAS 80, POUR LE NOUVEL EHPAD

LE PLAN LOCAL D'URBANISME EST À REVOIR. Le conseil a procédé mardi à la prescription du PLU (Plan local d'urbanisme), indispensable pour mettre la commune en conformité avec la loi Grenelle II. Un dossier d'envergure, parfois délicat, qui sera mené progressivement, la date butoir étant fixée au 1^{er} janvier 2016. Mais en attendant, une révision allégée sera programmée. Elle concerne le site du futur EHPAD (face à l'actuelle maison de retraite), au lieu-dit "Le Mas" : un terrain de 5 hectares acquis il y a deux ans par la municipalité et qu'il faudra rendre constructible.

Car la réalisation de cet énorme chantier est attendue avec d'autant plus d'impatience que la maison de retraite actuelle est vétuste. Et le dossier s'avère d'ailleurs plus dense que prévu : ce ne sont pas 80 places comme annoncé mais 136 places qui ont finalement été autorisées par l'ARS (Agence régionale de santé). Du coup, de nouvelles études sont lancées, et le plan de financement est à chercher. La commune cédera gracieusement le terrain, le reste devrait être cofinancé par le Département et l'État. Première estimation connue : 10 millions d'euros. Mais pour 80 places seulement. ■